SB IMMO

TRANSACTION

Déterminés selon des taux dégressifs
et comportant des tranches cumulatives

Tranche du prix de vente	Taux d'honoraires TTC ** par tranche
Jusqu'à 69 999€	9,50%
De 70 000€ à 99 999€	8,00%
De 100 000€ à 149 999€	7,25%
De 150 000€ à 199 999€	5,50%
De 200 000€ à 399 999€	5,00%
Au-delà de 400 000€	4,75%

Pour une vente sur-mesure de votre bien

* Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.
Barême en vigueur au 2.01.2017
Montant minimum d'honoraires TTC : 4 000€ (à l'exception des garages et stationnements : 3 000€)
Les honoraires sont calculés sur les prix de vente des biens par tranches cumulatives
Les honoraires obtenus pour chaque tranche sont additionnés dans la limite du prix de vente et le montant total est arrondi à l'euro supérieur
** TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%

RETROUVEZ TOUTES NOS OFFRES SUR : www.byll-immobilier.com

LOCATION

Barème gestion locative à 30%